

---

# 2016 06 07 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

---

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusé : Francis Dutech

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline Darolles

## La séance est ouverte à 21h00

### 1. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 6 avril 2016

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion du 6 avril 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.**

### 2. Délibérations

#### Vente ambulante commerçante

La mairie a été sollicitée pour une vente ambulante par un camion pizza. Ce commerce prévoit d'ouvrir le samedi soir. Pour le commerce privé, la réglementation impose une redevance. Le Conseil Municipal se réjouit de cette création d'activité qui pourra apporter un service aux usagers et s'accorde pour une redevance fixe de 1€ par installation par an, à laquelle se rajoute une redevance de 59 euros pour les avantages liés aux branchements aux réseaux électriques, eau...

#### Dénomination des voies et rues

Il s'agit d'établir une dénomination des voies et rues de manière à localiser les habitations avec précision de manière à améliorer la sécurité pour les noilhanais en assurant une localisation simplifiée pour les services de l'état et les livraisons. La commission a effectué des propositions de dénominations. Une cartographie a été soumise à l'expertise de « la Poste », ensuite le travail de mise en œuvre pourra commencer. Les noms donnés aux voies et aux rues sont exposés au conseil municipal. Les conseillers sont invités à se manifester avant validation s'ils souhaitent modifier des dénominations.

#### Dénomination en vue de la création du « hameau du Halicot »

En accord avec les services de l'état, il est envisageable de créer un hameau respectant le contour de la zone constructible défini à la carte communale. Cette proposition du conseil municipal n'entrera en vigueur que si elle est validée par le conseil départemental du Gers, gestionnaire de cette voirie. En l'occurrence, le hameau du Halicot irait de la limite propriété Bourda à la propriété Moulis Isabelle. Sur ce tronçon de route de la départementale D247, dans le « hameau du Halicot, commune de Noilhan », la vitesse pourrait être limitée à 50 km/h.

#### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de fusion des syndicats de gestion des rivières

Le Conseil Municipal doit se positionner sur la fusion du Syndicat Intercommunal de Valorisation de la Save Gersoise, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins versants de la Save et de la Gesse et du Syndicat Mixte de gestion de la Save-Aval (Projet S42). Cette fusion permettra de fait une cohérence dans la gestion de la rivière.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide chacune de ces délibérations.**

### *3. Point sur la demande d'acquisition de la parcelle communale*

M. Didier Cassagne souhaite acquérir la parcelle cadastrée A 555 d'une surface de 2225 m<sup>2</sup> qui appartient à la commune. En préambule de la séance du 6 avril, M. Didier Cassagne a donné des précisions et exprimé son point de vue.

**Par manque d'information concernant la propriété de la parcelle A 554, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne se prononce pas.**

### *4. Point sur les solutions aux nuisances liées à la salle des fêtes*

Lors de la séance du 6 avril, les nuisances sonores avaient été relatées.

L'entreprise Bouyer à Montauban propose des équipements de mesure de bruit et de mise en sécurité des installations en cas de nuisance. Un devis a été demandé.

**Ce point ne pouvant être présenté en l'absence de l'adjoint en charge du dossier, la décision est ajournée.**

### *5. Point sur les incivilités identifiées sur les sites de tri*

Diverses incivilités ont été constatées sur les sites de tri. Cela se traduit régulièrement par des dépôts d'encombrants.

Le SICTOM va être sollicité par courrier pour équiper les sites de panneaux d'alerte.

M. Montaut fera le tour des sites pour collecter les encombrants.

Des solutions de surveillances vidéo sont à l'étude pour les sites.

Monsieur le Maire a informé à de multiples reprises la gendarmerie de cette situation.

**Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.**

### *6. Point sur les travaux du cimetière*

L'entreprise Delozzo a évacué la souche du chêne qui avait été coupé lors de la journée citoyenne.

L'entreprise Delfini a proposé un devis à hauteur de 4307,92€HT pour la création d'un dépositoire communal. Un projet global intégrant les accès, le dépositoire, un columbarium et un jardin du souvenir va être élaboré.

Au niveau de l'accessibilité, une étude sera menée pour la place de parking handicapé, l'ouverture du portail ainsi que l'allée Nord-sud. La DDT sera sollicitée pour un conseil.

A cette occasion et de manière plus globale, une étude relative à l'accessibilité du village sera demandée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette démarche.**

## *Informations et questions diverses*

### *A – Modalité de transmission de l'information au sein du Conseil*

Des SMS courts permettent de diffuser une information dynamique. En fonction des évènements, ce mode de diffusion sera utilisé pour l'information des administrés.

Pour l'information du conseil municipal : les textos et les e-mails seront utilisés. Pour les conseillers ne disposant pas d'adresse électronique, les documents seront mis dans une bannette à la mairie. Ils pourront ainsi les consulter.

**M. le Maire structurera cette diffusion de l'information.**

### *B– Formation au défibrillateur*

Mme Brédariol responsable de la protection civile en compagnie de ses formateurs agréés assurera la formation de la population de Noilhan en vue de la formation des personnes à l'utilisation du défibrillateur.

Les dates prévues sont :

- Jeudi 9 juin à 17h30
- Samedi 11 juin à 9h30

**Le Conseil Municipal apprécie cette collaboration qui contribuera à la protection de la population. Il remercie l'association pour son concours précieux.**

### *C– Préparation de la fête locale*

M. le Maire prendra des arrêtés pour fermer la circulation au regard des diverses manifestations :

- repas et bal sur le chemin de ronde sud,
- vide-grenier sur la route principale.

**Le Conseil Municipal remercie le comité des jeunes de son action qui contribue à l'animation de la commune.**

### *D– Club AMI*

L'association fêtera ses 30 ans le 11 juin à Seysses-Savès.

**Le Conseil Municipal essaiera de participer.**

### *E– Monument aux morts*

Ce monument se dégrade, il est souhaité qu'il soit rénové.

**Le Conseil Municipal valide cette demande et mandate Eric Rollandin pour demander des devis.**

### *F – Plan Local d'Urbanisme*

Les plis concernant le choix du bureau d'études seront déposés en Mairie. La commission d'ouverture des plis se réunira le 9 juin.

**La commission effectuera des propositions au Conseil Municipal.**

### *G - Vidange des fosses*

Un courrier a été transmis à 3 prestataires.

Il leur est demandé d'intervenir entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2016.

Un cahier des charges de l'activité sera précisé.

**Le prestataire traitera en direct avec les particuliers.**

### *H – Gers Numérique*

Le Conseil Général viendra lundi 13 juin à 11h00 à Noilhan pour constater l'avancée des travaux. Le répartiteur doit être installé en juillet à Noilhan.

**La présence du Conseil Municipal est souhaitée.**

### *I – Demande d'occupation de la salle des fêtes*

Une association de danse a sollicité M. le Maire pour l'occupation de la salle des fêtes pour ses activités.

**La réponse du Conseil Municipal sera donnée ultérieurement.**

**L'ordre du jour est épuisé : il est 0h40.**